

LOI RELATIVE À LA PROTECTION

IMPOSÉE À UNE PERSONNE

ATTEINTE D'UN TROUBLE PSYCHIATRIQUE

Présentation des modifications de cette loi qui instaure désormais 2 types de mesures :

- Mesure d'observation protectrice
- Traitement volontaire sous conditions

 **17 juin 2025**

 **De 18h30 à 21h**

 **Louvain-la-Neuve**
Aula Magna (salle du Foyer du Lac)

INSCRIPTION :

Obligatoire - avant le 05 juin

Accréditation possible

reseau107bw.be/evenements



Mme Cooremans
*juge de Paix du 1^e canton
de Wavre*

le Dr Gillain
psychiatre à la CSPO

Mme Renquet
*substitut Procureur du
Roi du BW*

